

Parlons Vélo ! Municipales 2020 Pau (64000)

Réponses de Jean-François Blanco, au nom de la liste « Pau Arc en Ciel 2020 »

— le 07/03/2020 à 16:34 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Dès le début de mandat, remettre à jour le plan vélo

- en mettant en place un comité de suivi opérationnel se réunissant au minimum 6 fois par an ;
- en établissant un budget annuel de 1 200 000 euros

Soit 15€/an/habitant.

Ce budget dédié est dans la moyenne basse de la fourchette préconisée par la FUB. Il sera modulé suivant les capacités financières que la ville pourra attribuer à ce domaine prioritaire. Elle s'attachera également à capter des financements extra-communautaires.

Action n°2 : je m'engage

Mesurer la part modale des déplacements actifs et planifier avec volontarisme l'augmentation de cette part modale.

Ambitionner que le vélo soit utilisé pour 12 % des déplacements en 2024 et 16 % en fin de mandat.

L'urgence et l'évolution de la situation sont telles que si nous pouvons atteindre et dépasser ces 16% nous le ferons. Une grande part d'individus sont prêts à évoluer dans leurs modes de déplacement et le nombre des déplacements vélo (et autres cargo, segway,..) a sensiblement évolué ces dernières années, malgré des conditions de circulations majoritairement épouvantables. Nous nous attacherons à améliorer significativement ces conditions mais au vu de la dégradation généralisée de la voirie et de la faible promotion des modes de déplacements actifs, tout le monde doit être conscient que la tâche est conséquente.

Action n°3 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 6 fois par an.

Il conviendrait de désigner un tandem convaincu et responsable

Action n°4 : je m'engage

Après chaque rénovation d'espace public (voirie, place, parc), procéder à une inauguration à vélo, en présence des associations liées au déplacement à vélo et des services responsables de la rénovation.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°5 : je m'engage

Créer un réseau express vélo : 6 grandes lignes cyclables pénétrantes et transversales de l'agglomération, reliant sans détour les grands pôles, connectées avec les dessertes cyclables locales. Ces lignes devront être composées exclusivement de vélorues ou de pistes cyclables sécurisées confortables et prioritaires. Elles devront aussi être capables d'absorber un trafic important de vélos (larges)..

Une description plus détaillée et un plan de ce réseau se trouvent dans le manifeste. Ce réseau sera complémentaire à la véloroute v81 et à la voie verte de la vallée d'Ossau, qui ne sont pas des axes dédiés uniquement au vélo, et sont peu adaptés à un trafic important et rapide (conflit avec les piétons).

Pau Arc en Ciel 2020 sera moteur dans la volonté de créer ce réseau. Elle le défendra auprès de la CDA et au-delà en tant que de besoin.

Action n°6 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants :

- Rue Marca et avenue du XIV Juillet
- Avenue Jean Mermoz
- Avenue du Général Leclerc, Avenue du Général de Gaulle, Avenue Alfred Nobel
- Route de Bayonne et Rue d'Etigny
- Cours Léon Bérard, Avenue de l'université, Boulevard Tourasse, Route de Tarbes
- Boulevard Alsace Lorraine
- Avenue Gaston Phoebus, Boulevard Champetier de Ribes
- Avenue Edouard VII

A l'échelle de l'agglomération, l'ensemble des voies identifiées comme axe de transit automobile sur notre plan de hiérarchisation de la voirie devront être équipées de ce type de voie cyclables.

De façon générale, les axes cyclables de ces voies ne doivent pas être des couloirs de bus partagés, ni des voies vertes ou de simples marquages au sol, mais bien des pistes cyclables en site propre.

Oui de principe sur l'ensemble des voies décrites. L'objectif principal étant de faire en sorte que la forte circulation décroisse. Certaines voies sont de la compétence de l'agglo voire de l'état. Pau Arc en Ciel 2020 se mobilisera pour que soient apportées sur ce type de voies la sécurité et la place qui doit être consacrées distinctement aux piétons et aux vélos, avec les aménagements les plus adaptés et efficaces.

Action n°7 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Gare, Hôtel de Ville, Halles, Conservatoire, Université, Zénith, Pôle Bosquet et Pôle de bus départementaux (rue Matthieu Lalanne), véloroutes et réseau express vélo... De manière générale, les pôles administratifs, zones commerciales, salles de spectacles, complexes sportifs, parcs, lycées et écoles, villes limitrophes.

Action n°8 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines

- Billère,
- Jurançon,
- Gelos,
- Bizanos,
- Idron,
- Morlaàs,
- Buros,
- Montardon,
- Lons,
- Gan.

En attendant la mise en place du Réseau Express Vélo, une connexion de qualité avec la Véloroute V81 (est-ouest), la véloroute de la vallée d'Ossau (sud) est un élément important pour permettre rapidement au déplacement à vélo de rayonner au delà des communes limitrophes.

Action n°9 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Non seulement il y a une obligation légale à assurer ces actions mais un dispositif sera mis en place qui consistera à solliciter l'ensemble des agents, élus, intervenants municipaux pour assurer une veille sur ces points et assurer la meilleure réactivité.

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°10 : je m'engage

Repenser le plan de circulation pour supprimer le trafic de transit dans les quartiers résidentiels et le concentrer sur les grands axes.

Cette proposition est détaillée dans le manifeste.

Tout en laissant une perméabilité aux déplacements tels que secours ou transports publics,...

Action n°11 : je m'engage

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons.

Et voir à limiter ou interdire les poids lourds en ville !

Action n°12 : je m'engage

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité. Sauf pour les axes de transit identifiés sur le plan de circulation proposé par Pau à Vélo dans son manifeste, l'ensemble du secteur urbain de la ville doit être aménagé en Zone 30, Zone de Rencontre ou Aire Piétonne, ce qui participera à la réorientation des flux motorisés vers les grands axes.

Et associer dans l'étude préalable à ces réalisations, les usagers toutes catégories confondues et tenir compte de leurs avis dans la mesure où ils sont recevables et participent à atteindre les objectifs visés.

Action n°13 : je ne m'engage pas

Réserver les zones suivantes aux modes actifs et aux transports en commun :

- Pont du 14 juillet
- Rue du 14 juillet sur la rive gauche, jusqu'à l'intersection avec la rue de Gelos (prolongée sous le nom "rue Eugène Daure" à Gélos).

Cette action et ses implications sont détaillées dans le manifeste avec des vues et des plans.

La réponse exacte est plus nuancée que OUI ou NON. Cette idée est prometteuse. Elle sera étudiée en concertation puis expérimentée. La pérennisation ou non du dispositif, éventuellement modulé, dépendra du résultat et des bénéfices constatés.

Action n°14 : je m'engage

Transformer en zone piétonne

- l'ensemble du quartier hypercentre (Boulevard des Pyrénées, abords de la Mairies, des Halles, zone scolaire à proximité du parc Beaumont, place Gramont...)
- la rue Carnot entre les places du Foirail et de la République.
- la place du Foirail, et le passage qui sera ouvert depuis cette place jusqu'au Parc Lawrence.

Cette action et ses implications sont détaillés dans le manifeste avec des plans.

Les contours de la zone restent à affiner. Il serait bon que l'ensemble des établissements scolaires du centre y soit intégré. Le dispositif devra pouvoir apporter meilleure qualité de vie et dynamisme dont économique. Les riverains ne seront pas pénalisés et bénéficieront d'un accompagnement dans cette évolution ainsi que l'ensemble des usagers de la zone considérée. Le déplacement des accès et sorties des parkings Aragon et Clémenceau sur l'avenue Napoléon Bonaparte sera étudié. Il se confrontera à différents défis : techniques, sécuritaire, financier, environnementale, ...

Il sera plus sûrement étudié la possibilité et l'expérimentation de la canalisation du flux d'entrée/sortie du parking de la République (Halles) dans des sens uniques, pour donner plus d'espace aux piétons, PMRs et cyclistes.

- Il sera offert aux riverains un accès privilégié aux parkings souterrains du centre-ville afin de supprimer le stationnement de surface.

Il sera assuré la desserte de la zone piétonne par les transports en commun sur certaines voies.

Sur les axes du Réseau Express Vélo, il serait prévu des pistes cyclables pour assurer la traversée de la zone piétonne sur une chaussée séparée des piétons à la condition que cet aménagement ne soit pas en contradiction avec les spécificités d'une zone piétonne.

Action n°15 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Généraliser, bien aménager, signaler et faire respecter. On étudiera également s'il est opportun d'approfondir les sas cyclistes (certains d'entre eux présentant une longueur conséquente). Les différents types de passage cycliste seront mis en œuvre. Il sera également étudié leur mise en place sur les mats portants les panneaux stop.

Action n°16 : je m'engage

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Et remettre en place l'encadrement adapté et qualifié.

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°17 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé

- A la gare SNCF : au moins 200 places,
- Au pôle de bus départementaux (rue Matthieu Lalanne) : au moins 50 places,
- Aux extrémités des lignes de bus de l'agglomération,
- Devant l'Université (autocars Macron), en profitant du programme Alvéole de la FUB.

Liste non exhaustives...

Action n°18 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Proposer 1000 nouveaux arceaux rapidement en début de mandat. Équiper en arceaux à vélo les espaces publics qui en sont dépourvus et approcher les enseignes privées des zones commerciales pour les conseiller sur les équipements les mieux adaptés pour accueillir leur clientèle.

Les efforts seront concentrés sur la ville et ses quartiers. Moins sur les périphéries hors parking relais.

Action n°19 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. En dehors des pôles déjà identifiés pour l'intermodalité, diffuser 300 places sécurisées dans la ville en début de mandat.

Augmenter l'offre en fonction du taux d'occupation.

Avec travail préalable d'identification des positionnements pertinents.

Action n°20 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

En lien avec l'action 18

Systématiquement mis en application dès le début sur les ouvrages neufs ou rénovés. En application masquée pour l'existant.

Action n°21 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Si encore intégrable dans le PLUi 2019 (comme Pau à Vélo l'a déjà suggéré pendant l'enquête publique)

Action n°22 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

En essayant d'utiliser et d'adapter des aires déjà existantes de préférence.

Action n°23 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

L'investissement de départ pour l'achat d'un vélo de qualité ou d'un Vélo à Assistance Electrique (VAE) est un frein au report modal pour certaines franges de la population.

Dans l'esprit du programme de PARC

Action n°24 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Action n°25 : je m'engage

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville. Reprendre le projet initié à Billère en créant une maison à Pau, et faire rayonner cette maison à l'échelle de l'agglomération en contribuant à créer des antennes dans les autres communes.

Promouvoir une culture vélo

Action n°26 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires.

Axe essentiel pour infléchir les comportements, réduire les accidents, sensibiliser parents et enfants.

Action n°27 : je m'engage

Aider les établissements scolaires à s'équiper en vélos pour l'apprentissage à l'école.

Action n°28 : je m'engage

Installer des compteurs de passage vélo, affichant un score lisible par le public, et situés à des points emblématiques de la ville.

Action n°29 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Et en tant qu'agent et prestataires municipaux également.

Action n°30 : je m'engage

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

Action n°31 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Action n°32 : je m'engage

Créer une "journée sans voiture". Tous les ans le 22 septembre, à l'occasion de la journée mondiale sans voiture, restreindre fortement le trafic motorisé sur la commune (n'autoriser que les urgences, transports en commun, livraisons...)

Tous les mois ? Car tous les ans on oublie vite.

Action n°33 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable y compris pendant des événements sportifs ou festifs se déroulant sur la commune, car nombreux sont les participants s'y rendant à pied, à vélo, en poussette qui prennent des risques à cause du stationnement illicite.

Y compris pour les événements culturels...

Réprimer d'une manière générale tout ce qui doit l'être pour assurer la sécurité de l'ensemble des usagers de l'espace public.

Action n°34 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Et organiser éventuellement aussi des quizz code de la route (orientés mobilités douces) comme cela se fait sur Gelos.

Action n°35 : je m'engage

Inciter financièrement les entreprises à organiser des animations pro-vélo :

- Organiser des concours et des remises de prix sur le nombre de trajet/employé/an, ou bien trajet/employé/semaine de la mobilité.
- Proposer ponctuellement sur le site de l'entreprise une offre de location mensuelle, de vélos standards, de vélos pliants et de vélos électriques.

Cet accompagnement pourra aussi permettre la mise en place de stationnements vélos, douches et vestiaires dans les entreprises.

Commentaires généraux

Municipales 2020 Pau

Programme mobilités de Pau Arc en Ciel

Mobilités actives (et transports en communs)

Pour que la rue passe d'un état de tension à un espace de partage.

Privilégier la proximité et réduire la vitesse.

"Un espace public de qualité implique de donner la priorité aux déplacements les moins consommateurs d'espace et les plus efficaces en termes de relations sociales".

Le programme entend accompagner tous les usagers de l'espace public, qui sera amené à évoluer en parallèle, pour qu'ils puissent se déplacer avec une diversité de moyens alternatifs qui auront pour avantage d'être bénéfiques sur tout les plans. Environnemental, social/convivial, santé/bien-être/sérénité, économique/financier, dynamisme/attractivité et même temporel.

"Le vélo c'est du gagnant, gagnant et gagnant" Julien Bayou EELV, 20 02 2020

La communication associée sera étendue et récurrente.

La ville agira non seulement sur son territoire mais sera moteur pour que les aménagements, petits et grands, qu'elle prévoit soient en cohérence avec ceux de l'intercommunalité afin d'organiser et de hiérarchiser les déplacements au niveau de l'agglomération.

Elle s'attachera également à intervenir auprès de toutes les structures, publiques (état, région, département, SNCF,...) ou privés, pour faire évoluer sensiblement les modes de déplacements alternatifs et les aménagements, offres et incitations qui les accompagnent.

Elle agira également au sein de sa structure et ses propres services.

L'espace public sera aménagé pour répondre à un nouveau partage entre les différents usages. Végétal, mobilités, stationnements, détente/loisir, économique, services, artistique...

Les aménagements, équipements, réseaux seront réalisés dans un délai connu, en concertation avec leurs usagers et association d'usagers pour répondre au mieux à leurs attentes/besoins (des balades urbaines, "diagnostic en marchant", accompagneront ces échanges).

Ils seront pensés et réalisés avec soin afin d'assurer leur pérennité et répondront parfaitement aux normes d'accessibilités.

Les aménagements et équipements auront pour objet de permettre, d'améliorer, de créer ou d'étendre :

- les zones piétonnes réellement piétonnes,
- les zones de rencontre,
- les zones 30 correctement aménagées,
- les trottoirs et circulations larges et confortables sur lesquels pourront aisément et en sécurité évoluer tout types d'usagers (PMR, piéton en bas âge ou personne âgée, poussette, ...)
- les voies vertes,
- un réseau cyclable dont un réseau express,
- un réseau de transports en commun (en site propre pour partie) où devra être étudié la possibilité du vélo embarqué,
- des services à la personne (livraison/transport) ou aux commerces/entreprises (logistique du dernier kilomètre),
- l'intermodalité,
- la sécurité des usagers au droit et alentour des établissements scolaires et d'enseignement ainsi que tout autre lieu le requérant.
- des parkings relais (sous conditions) qui occuperont soit des parkings actuellement sous exploités soit prioritairement des terres déjà artificialisées ou polluées.

Et de

- réduire ou supprimer les trafics de traversée,
- réduire le stationnement de surface pour les véhicules particuliers (privilège aux riverains pour les parkings souterrains).
- repenser les accès aux parkings souterrains pour en limiter les impacts en surface.
- développer l'autopartage, le covoiturage.
- faciliter les déplacements des secours, des transports en commun, des entreprises et artisans (sous conditions).

Concernant le domaine cyclable, ce dernier bénéficiera :

- du budget adapté (15€/habitant/an),
- d'un responsable unique qui animera un comité de suivi opérationnel avec des réunions à rythme soutenu,
- d'une communication, d'un accompagnement pédagogique fort (à destination des pratiquants et non pratiquants vers un respect mutuel),
- des campagnes de terrain de sensibilisation et d'accompagnements à destinations de publics divers dont scolaires,
- d'aides la réparation et à l'acquisition de vélo,
- de mise à disposition sous conditions de vélo et VAE,
- de la création d'une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville,
- de soutenir les associations de services vélo (vélo-école, ateliers d'autoréparation),
- de l'intégration dans le PLU de l'obligation de créer ou d'aménager des locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaire, les ERP, et de subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et l'habitat social.
- d'une application de la loi dans les aménagements (loi LAURE, ..)
- d'une application de la loi dans les usages (pour pratiquants et non pratiquants) dont les excès de vitesse, usage illicite d'appareil téléphoniques, occupations des aménagements quelque soit la nature du contrevenant.

- d'un réseau serré et cohérent/continu,
- d'aménagement de vélorues,
- d'aménagements dédiés (site propre) et adaptés à l'espace considéré (piste, bande, marquage,...)
- d'équipements et jalonnements spécifiques,
- de stationnements et parkings de qualité, adaptés en nombre et en mode (vélo cargo,..., parking avec et sans contrôle d'accès)
- d'une généralisation des double sens cyclables et sas vélo (et les faire respecter),
- d'une généralisation des priorités cyclistes aux feux et, sur les autres croisements, sur les autres véhicules,
- d'un entretien/nettoyage régulier, d'un maintien en état sans que les usagers aient nécessairement besoin dans émettre la demande.
- d'une étude de faisabilité d'une continuité de la V81 (submersible) passant sous le pont du XIV juillet.
- l'objectif étant d'arriver pour les déplacements cyclistes à une part modale de 20% en fin de mandat.

Certains grands axes (Boulevard Tourasse, Route de Tarbes,..) seront directement concernés par ces aménagements. D'autres axes ou passages feront l'objet d'expérimentations afin de donner aux mobilités actives et transports en commun une place optimale pour pouvoir rapidement offrir à aux habitants et usagers, une ville dynamique, vivante et agréable à vivre.

La liaison Hédas/Place d'Espagne fera également l'objet d'une étude pour assurer une liaison accessible sans avoir un recours obligé à un ascenseur (souvent en panne par ailleurs).

A l'échelle de l'agglomération, il sera exigé que des aménagements tels que les franchissements piétons/vélo du gave de Pau à Bizanos et Gelos soient revus ou améliorés afin qu'il répondent aux mieux aux normes d'accessibilités.